

FORMATION DE VISITEUR DE CIRCUIT

Afin d'être en adéquation avec les Préfectures et la Fédération délégataire, la CNS Moto propose de mettre en place un agrément fédéral des circuits moto-quad préalablement à leur homologation.

Chaque département (à défaut région) doit désigner une personne compétente qui sera chargée de visiter le circuit avant la visite de la Commission de Sécurité.

Ce dispositif sera mis en œuvre en collaboration avec les CTS/ARD (négociation avec le Ministère).

Le « visiteur » fera les remarques qui s'imposent quant à la conformité du circuit et délivrera l'agrément de l'UFOLEP lorsque les caractéristiques seront satisfaisantes. Cette visite permettra d'anticiper celle de la Commission de Sécurité afin que celle-ci n'arrive pas sur un circuit qui ne serait pas prêt à être homologué.

La Fédération délégataire opère déjà ainsi sur ses propres circuits et il est de notre responsabilité et de notre devoir d'en faire autant pour les circuits des clubs affiliés à l'UFOLEP.

Pour mettre en place ce dispositif, il est demandé à chaque département qui a une activité moto (à défaut à la région) de désigner un titulaire et un suppléant, directeurs de course, membres d'une CTD ou CTR Moto, titulaires d'un O2 ou BF2 O (à défaut O1 ou BF1O s'engageant à suivre une formation BF2O) qui seraient volontaires pour délivrer l'agrément fédéral UFOLEP d'un circuit avant l'homologation préfectorale.

Une fiche technique de visite sera proposée, accompagnée des fiches RTS de la fédération délégataire et des règlements UFOLEP.

Une formation spécifique sera proposée aux volontaires désignés qui seront par la suite qualifiés par l'UFOLEP pour cette fonction :

Le Samedi 16 Janvier 2010
au CREPS de la Région Centre à Bourges (18) de 9H à 17H

Prise en charge financière :

Cette formation s'inscrit dans le cadre des règles relatives aux stages Techniques (gratuité du stage, remboursement des frais de déplacement et de restauration pour les stagiaires).

Ce stage est ouvert à 15 participants maximum.

Le Pôle Formation se charge des convocations des personnes proposées par les régions..

La CNS se charge de l'encadrement pédagogique du stage et de transmettre au Pôle Formation les évaluations de stage ainsi que la liste des personnes en capacité d'être référents techniques régionaux. Ces personnes seront inscrites sur une liste nationale (site internet fédéral)

Liste des départements déjà pourvus :

Ain, Aisne, Aube, Aude, Cher, Drôme, Gers, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Moselle, Nièvre, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Somme, Vendée, Yonne.

COUPON REPONSE A RETOURNER AVANT LE 4 JANVIER 2010

Échelon National / Pôle Formation

Par mail à esyritis.laligue@ufolep-usep.fr

Par fax au 01.43.58.97.74

VISITEUR DE CIRCUIT « TITULAIRE »

Comité Départemental UFOLEP :

Propose comme Visiteur de circuit « titulaire » :


Nom : Prénom :

Diplômes moto UFOLEP obtenus :

Licence UFOLEP N°:

Adresse :

.....

① :  :

VISITEUR DE CIRCUIT « SUPPLÉANT »


Nom : Prénom :

Diplômes moto UFOLEP obtenus :

Licence UFOLEP N°:

Adresse :

.....

① :  :

Fait à :

Le :

LE PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL

Nom : Prénom :

Signature

Cachet du Comité Régional